

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Septembre 2020

Présents :

FORTUNE M – VILLELLAS F – CARQUET M – PREVOT K – TOULZA N – VARSABA B – PLA B
BONNET M.J – CHARLEUX D – GERVASI A – DOMERGUE C – GUIRAUD V

Excusés : ADRAGNA J – LIGNERES O

Absents : MIGNARD C

Secrétaire de séance : GUIRAUD Valérie

1 – CONVENTION AVEC LA FOURRIERE ANIMALE DE BEZIERS :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que le contrat de prestations conclut entre la commune et la fourrière animale du groupe SACPA (centre animalier de rattachement de Béziers), arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Il propose de renouveler cette convention, pour un prix annuel de 1 107,81 € afin de limiter les risques pour la santé et la sécurité publique, de remédier aux nuisances provoquées par les animaux et de satisfaire pleinement aux obligations nées de la loi 99-5 du 6 janvier 1999 ainsi qu'à celles prévues au règlement sanitaire départemental.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2 – TRAVAUX D'ELAGAGE DES PLATANES :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de faire effectuer l'élagage des platanes de la commune par une entreprise privée, avant la chute des feuilles, afin de limiter le travail du personnel communal

Il présente le devis de l'entreprise L'Ami des Saisons, pour un montant de travaux de 6 080 € HT, soit 7 296,00 € TTC, comprenant l'élagage, le ramassage, le nettoyage et l'évacuation des végétaux des 76 platanes de la commune.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3 – DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR TRAVAUX SUR BIENS COMMUNAUX :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de demander l'aide financière du Conseil Départemental, dans le cadre du FAIC 2020, pour la réalisation de travaux sur les biens communaux. Il propose de solliciter une aide maximale avec un autofinancement communal de 20 %.

Monsieur le Maire précise que les devis dont le détail figure sur l'annexe ci-jointe, pour un total de travaux de 48 556 € HT, ont été transmis au Conseil Départemental, afin de pouvoir bénéficier de cette aide.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

4 – ACHAT DE LA PARCELLE AP 283 APPARTENANT A L'INDIVISION LIGNON :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal des faire l'acquisition de la parcelle cadastrée AP 283, d'une surface de 437 m², appartenant à Mesdames LIGNON Michèle, LIGNON Annick, LIGNON Marie-Hélène, dans le cadre de l'aménagement du Chemin de la Fontaine, moyennant le prix de 4 370 €.

Ce prix sera payé, par la réalisation des travaux suivants : extension des réseaux eau et assainissement au droit des parcelles AP 280, 281, 282 appartenant à l'indivision LIGNON.

Ces travaux seront réalisés par la commune dans un délai maximum de 2 mois. A défaut, le vendeur pourra exiger le paiement du prix estimé.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

5 – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS DES ELUS :

Les élus peuvent prétendre au remboursement des frais de déplacement dans certaines situations prévues au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), c'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de rembourser les frais de déplacements des élus devant se déplacer pour représenter la commune lors des réunions organisées par la communauté de communes ainsi que toutes les structures auxquelles la commune adhère.

Les frais de déplacements occasionnés dans le cadre de l'exercice du droit à la formation seront également pris en charge par la collectivité.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

La séance est levée, il est 20 H.